

Fin de l'aventure pour Ogar Assurances au Togo



La Commission régionale de contrôle des assurances (CRCA) a retiré tous les agréments d'Ogar Assurances Togo. C'était lors d'une session tenue du 9 au 14 décembre 2019 à Libreville au Gabon. Une décision qui a conduit au licenciement pour motifs économiques de 46 employés de la société.

Le retrait des agréments met fin à l'aventure ouest-africaine du groupe Ogar qui avait commencé ses activités dans la région suite au rachat de Fedas (Fédérale d'assurances) en 2015.

La commission avait déjà, lors de sa session du 22 au 27 juillet 2019 tenue à Douala (Cameroun), pris une décision portant interdiction à Ogar Togo de souscrire à de nouvelles affaires et de renouveler des contrats arrivés à échéance jusqu'à la production d'un plan de financement crédible.

{loadmoduleid 210}

Un plan que le groupe créé au Gabon en 1976 n'a pas pu présenter, les négociations entamées avec son potentiel preneur ayant mal tourné.

Le président du Conseil d'Administration du groupe, Bernard Bartoszek ambitionnait faire de la structure la meilleure en Afrique de l'ouest par la culture de l'excellence et par une gouvernance efficiente.

La CRCA est l'organe régulateur de la Conférence

interafricaine des marchés d'assurances (CIMA) dont le Togo est membre.

{loadmoduleid 212}